



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladies psychiatriques

Question écrite n° 105237

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des personnes malades et/ou handicapées psychiques, ainsi que sur le soutien à apporter à leurs proches. L'union nationale des amis des familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques souhaite que des mesures soient prises en ce qui concerne les compétences psychiatriques au sein des SAMU pour que lorsque les aidants de proximité appellent le services des urgences pour une intervention à domicile, ils puissent trouver une réponse adaptée. L'UNAFAM entend également obtenir la reconnaissance des aidants familiaux qui sont des « veilleurs au quotidien » et qui doivent être associés à la démarche de suivi et de soins. Par ailleurs, pour l'UNAFAM, la distinction entre malades difficiles et malades dangereux doit être maintenue, un séjour en UMD ne signifiant pas obligatoirement que le malade psychique soit dangereux. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105237

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3585

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)